



L'Informateur

Bulletin d'information de Saint-Placide

AOÛT 2018

LA CHRONIQUE DU MAIRE

Bonjour à tous,

L'été tire à sa fin, nous avons été choyés avec des températures exceptionnelles qui ont permis la tenue des événements prévus au calendrier de programmation de la Société Arts et Culture de Saint-Placide. Je tiens à les remercier chaleureusement ainsi que leurs bénévoles pour la qualité des événements qui nous ont été présentés !



Je saisis l'occasion pour confirmer l'envoi récent des lettres d'invitations à notre traditionnel **souper des bénévoles qui aura lieu le 15 septembre prochain** ! Si vous avez effectué du bénévolat auprès de la Municipalité ou l'un de ses organismes au cours de la dernière année et n'avez pas reçu la vôtre, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Sabrina Pelletier, Coordonnatrice du Loisir et de la Culture, au 450 258-2305, poste 231. Je vous rappelle que vous devez récupérer votre billet d'entrée au bureau municipal au plus tard le **vendredi, 31 août, à 12 h** ou mandater une autre personne pour le récupérer à votre place. Le conseil municipal et moi-même avons bien hâte de vous y rencontrer afin de vous remercier chaleureusement pour votre implication sans laquelle notre milieu ne serait jamais si dynamique et rayonnant !

Sur un autre plan, j'aimerais porter à votre attention la conclusion d'une entente intervenue entre les municipalités de Saint-Placide et Oka qui permettra à nos résidents respectifs de s'inscrire aux activités et cours sans frais supplémentaires de non-résident. Cela permet une plus grande diversité de cours offerts et contribuera à maintenir la tenue de cours lorsque le nombre de participants n'est pas atteint. Consultez les *Actualités* du site internet de la Municipalité www.saintplacide.ca pour plus de détails à cet effet.

D'autre part, vous avez pu constater que nous procédons actuellement à des travaux de voirie majeurs sur un tronçon du rang Saint-Vincent et à l'entrée du chemin de la Pointe-aux-Anglais, des travaux de pavage sont en cours. L'ensemble des travaux devrait se terminer au plus tard au début du mois de septembre. Ces travaux de voirie au coût de 290 000 \$ ont été subventionnés à 50% par le **Programme d'aide à la voirie locale – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)**.

En terminant, je vous rappelle que le bureau municipal sera fermé, le lundi 3 septembre prochain en raison du congé de la Fête du Travail.

Richard Labonté

Richard Labonté,

Le 21 août dernier, lors d'une séance ordinaire, le Conseil municipal a résolu:

- D'adopter le règlement numéro 2018-08-07 relatif au traitement des élus municipaux;
- De déposer un avis de motion et un projet de règlement modifiant le règlement numéro 2012-11-06 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Placide;
- D'inscrire M. Daniel Desroches à la formation offerte par l'APSAM sur la personne-ressource en milieu de travail pour la manipulation des produits dangereux;
- De former un comité de travail pour la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme;
- De remercier tous les membres du conseil d'administration de la Coopérative régionale solidarité-santé de Saint-Placide pour leur implication, leur dévouement et l'intérêt qu'ils ont manifestés tout au long de ces quatre années dans la poursuite d'un but commun soit la mise sur pied de la Coopérative;
- De faire l'embauche de M. Alexandre Lebeau à titre de pompier à temps partiel.

Les avis publics sont publiés sur le site Internet de la Municipalité et affichés sur le babillard à côté de l'entrée principale du bureau municipal.

**Prenez note que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu
Mardi, le 18 septembre 2018 à 20 h à la Salle Jean-Paul-Carrières.**



TRAVAUX ASSUJETTIS À UNE DEMANDE DE PERMIS /CERTIFICAT

Le Service de l'urbanisme de Saint-Placide souhaite rappeler aux citoyens qu'il est obligatoire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation avant d'effectuer les travaux suivants :



- Abattage d'arbre
- Agrandissement d'un bâtiment principal
- Ajout d'un logement supplémentaire
- Balcon et galerie
- Bâtiment accessoire résidentiel (Garage, remise, pavillon de jardin, cabanon)
- Changement d'usage
- Construction agricole, nouvelle installation d'élevage
- Enseigne
- Installation septique
- Nouveau bâtiment principal
- Nouvel usage ou changement d'usage
- Ouvrage dans la bande riveraine ou le littoral
- Piscine et spa
- Puits et captage d'eaux souterraines
- Réfection de toiture
- Rénovation d'un bâtiment principal
- Travaux de remblai/déblai

Notez que chaque demande doit être effectuée via le **Formulaire de demande de permis** disponible au bureau municipal ou via le site internet de la Municipalité au www.saintplacide.ca/ Section **Urbanisme – Permis et certificats - Demande de permis**.

Afin de s'assurer que la demande est complète et que tous les documents nécessaires sont réunis, consultez la **Liste des documents requis** en lien avec votre demande dans la section PERMIS ET CERTIFICATS de notre site internet www.saintplacide.ca . L'Inspecteur municipal communiquera avec vous pour plus de précisions au besoin et afin de vous aviser lorsque le permis sera prêt à être récupéré. Il vous sera donc possible d'acquitter les frais liés à ce type de demande au bureau municipal.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
450-258-1780
biblio@saintplacide.ca

LE PROGRAMME UNE NAISSANCE, UN LIVRE, VOUS CONNAISSEZ ?

Vous êtes résident de Saint-Placide et parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à la bibliothèque municipale et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, un guide d'accompagnement à la lecture en famille de « Naître et grandir » et d'autres belles surprises! Offrez à votre enfant le plus beau des cadeaux : le goût des livres et de la lecture !

OFFRE EMPLOI

Un poste de Préposé à la bibliothèque et à l'animation des activités culturelles est présentement ouvert à la bibliothèque municipale. Consultez le lien rapide « CV » dans la marge gauche de notre site internet www.saintplacide.ca ou utilisez le lien suivant : www.saintplacide.ca/liens-rapides/offre-demplois/

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DE LOISIR



Les inscriptions aux activités de loisir se déroulent actuellement en ligne sur notre site sécurisé administré par la Compagnie Sport-Plus. Rappelons que suite aux événements survenus en juillet dernier, la compagnie a mandaté la firme STREAMSCAN pour analyser la sécurité de leur application. Diverses mesures ont été prises pour élever la sécurité et aucune intrusion n'a pu être produite lors des tests effectués par la firme. Nous désirons rappeler que les inscriptions au comptoir demeurent également disponibles. Pour accélérer le traitement, nous vous suggérons d'utiliser le formulaire d'inscription disponible sur notre site internet www.saintplacide.ca .

Prenez note qu'en raison d'une forte demande, les enfants âgés de 11 ans seront également acceptés à l'Activité NERF prévue à la programmation des activités de Loisir de la session automne 2018. Celle-ci prévoyait initialement la participation de jeunes de 12 à 15 ans.

**EN VÉLO COMME EN AUTO, PRÊCHEZ PAR L'EXEMPLE :**

Adoptez un comportement irréprochable et inspirez le respect de tous les usagers de la route !

CODE DE VIE DU CYCLISTE SPORTIF

- 1. Soyez visible.** De jour comme de nuit, assurez-vous d'être vu (phares, feux, réflecteurs, vêtements ou accessoires avec bandes réfléchissantes). Utilisez des lumières amovibles pour vos sorties les jours sombres ou en fin de journée.
- 2. Roulez à droite et gardez votre trajectoire.** Un comportement prévisible respectueux des règles de circulation permet aux automobilistes d'adapter leur conduite et de mieux prévoir leur dépassement au besoin.
- 3. Respecter les feux rouges et les arrêts obligatoires.** On ne le dira jamais assez : les feux et arrêts sont pour tous les usagers de la route. Ceci est d'autant plus pertinent quand on sait que depuis 2008, trois collisions sur quatre impliquant des cyclistes et ayant causé des victimes ont eu lieu à une intersection ou à proximité.
- 4. Roulez en petits groupes.** En sortie, plus vous êtes nombreux, plus il devient difficile de gérer les imprévus. Privilégiez les sorties avec des cyclistes roulant à une vitesse similaire afin de créer de petits groupes homogènes.
- 5. Privilégiez l'accotement.** Dans les faits, 90% des collisions surviennent dans les voies de circulation. Lorsque c'est possible, optez pour l'accotement. Vous y serez plus en sécurité.

CONSEILS POUR L'AUTOMOBILISTE

- 1. Soyez vigilant.** Les cyclistes ont droit au même titre que tous les usagers de la route de rouler sur la chaussée. Ils ne sont pas obligés d'utiliser les pistes cyclables ou l'accotement. Restez à l'affût : plusieurs roulent sur les routes secondaires numérotées !
- 2. Signalez vos intentions.** En tout temps, utilisez vos clignotants lorsque vous faites un virage. Les cyclistes pourront adapter leur trajectoire en fonction de vos manœuvres.
- 3. Évitez d'utiliser le klaxon pour signaler votre présence.** L'effet de surprise peut faire sursauter le cycliste et entraîner une manœuvre dangereuse.
- 4. Partagez la chaussée.** Dans les faits, 90% des collisions surviennent dans les voies de circulation. Les cyclistes privilégient l'accotement lorsque c'est possible mais il arrive qu'il soit en mauvais état ou jonché de débris.
- 5. Effectuez des dépassements sécuritaires.** À l'approche d'un cycliste, ralentissez et donnez-lui de l'espace lors de votre manœuvre de dépassement. Le Code de la Sécurité routière vous interdit de dépasser un cycliste dans la même voie si l'espace est insuffisant et prévoit que vous pouvez franchir une ligne simple ou double continue pour effectuer un dépassement sécuritaire.

**UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

La Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) offre un programme d'aide financière concernant l'achat de couches lavables. Par ce programme, la RIADM versera 200 \$ par enfant pour l'achat de couches lavables et réutilisables, et ce, pour les familles résidant sur le territoire de ses municipalités membres. Pour faciliter les démarches, la Municipalité de Saint-Placide a émis un formulaire disponible dans la section ENVIRONNEMENT du site internet www.saintplacide.ca ou au bureau municipal. Vous n'avez qu'à le présenter dûment complété au bureau municipal accompagné des pièces justificatives exigées, soit : le certificat de naissance de l'enfant, une preuve de résidence et une facture démontrant l'achat de couches lavables neuves ou usagées pour un montant de 200 \$ sans les taxes—accessoires exclus. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité de Saint-Placide au 450-258-2305.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Municipalité de Saint-Placide remet 100 \$ à ses citoyens lors de la naissance d'un enfant.

Pour être admissible, vous devez être résident permanent de la Municipalité pendant les douze mois précédant la naissance de l'enfant.

Pour plus d'informations communiquez avec nous au 450-258-2305.

**OUVERTURE DE L'OUVROIR
LE JEUDI 6 SEPTEMBRE À 13 H**

Prenez note que l'ouvroir ouvrira ses portes le jeudi 6 septembre à 13 h ! Nous en profitons pour remercier les nombreuses personnes qui apportent tous les vêtements et différents articles qui sont disponibles pour tous.

Informations : Madame Nicole Bernatchez



POLITIQUE POUR LES FAMILLES ET LES AÎNÉS

SONDAGE RELATIF AUX BESOINS DES FAMILLES ET DES AÎNÉS

En mars 2018 débutait le travail du comité de pilotage en vue d'élaborer une **politique familiale incluant le volet municipalité amie des aînés (MADA) et des saines habitudes de vie.**

Afin de proposer des mesures qui répondent à vos besoins actuels et des années à venir, nous inviterons les citoyens à compléter un sondage qui sera distribué à toutes les adresses de la Municipalité. Une version numérique sera également disponible et un lien sera publié sur notre site internet www.saintplacide.ca et notre page facebook au début du mois de septembre 2018.

Des prix de participation très intéressants seront remis. Il s'agit de certificats-cadeaux échangeables soit dans une entreprise placidienne ou pour un produit ou service offert par la Municipalité de Saint-Placide

- Un grand prix de 250 \$

- Deux prix de 50 \$

Participez en grand nombre et pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Johanne Béliveau, Coordonnatrice des communications au 450-258-2305 poste 232 ou par courriel à communications@saintplacide.ca.

UN PETIT RAPPEL...

Les ventes de débarras (ventes de garage) sont interdites sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Placide, à l'exception des quatre (4) périodes suivantes :

- la fin de semaine de la Fête des Patriotes (3^e lundi de mai);
- la fin de semaine de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin);
- la fin de semaine de la Fête du Canada (1^{er} juillet);
- la fin de semaine de la Fête du Travail (1^{er} lundi de septembre).



Au cours de ces périodes, les ventes de débarras (ventes de garage) sont autorisées si elles ont lieu sur une propriété résidentielle, **sans l'obtention d'un permis**, pour trois (3) jours consécutifs de 9 h à 17 h, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.

AVIS IMPORTANT DERNIER VERSEMENT DE TAXES



L'échéance du dernier versement des taxes municipales est le **19 septembre prochain.**

Veuillez prendre note lorsqu'un paiement est effectué en retard, **une pénalité de 5% ainsi que des intérêts annuels de 15% sont ajoutés au solde impayé et le solde entier est exigible.**

Date—Heures	Activité	Endroit	Information
Tous les 2 ^e mardi du mois, 19 h 30	ASSEMBLÉE MENSUELLE DU CERCLE DE FERMILIÈRES	Salle Jean-Paul-Carières	Line Landry 452-412-0546
Tous les 1 ^{er} et 3 ^e jeudis du mois, 19 h	BINGO DES BONS VIVANTS	Salle Jean-Paul-Carières	Robert Therrien 450-537-1781
Tous les mardis, 13 h	PÉTANQUE	Salle Jean-Paul-Carières	Robert Therrien 450-537-1781
4 septembre 2018, 19 h	RÉUNION COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINT-PLACIDE	Salle Jean-Paul-Carières	Pour information et inscription 450-473-7377 poste 221

**Après les Beaux Dimanches, les arts et la culture continuent :
concerts, expositions, conférence, cinéma ...
à Saint-Placide prochainement.**

Dimanche 2 septembre, de 10 h à 16 h, **EXPOSITION TANDEM**, photos de *péo*.

Intrigant : cet artiste veut rester invisible. Étrange: le titre de l'exposition donne un sens mystérieux à ces photos prises dans le monde entier. Découvrez pourquoi en visitant cette exposition le 2 septembre et lors de chaque activité à la Maison de la culture jusqu'à la fin de 2018. Maison de la culture. Entrée libre.

Samedi 8 septembre, 20 h, **CONCERT INTIME** : **Charles-Antoine GOSSELIN**, duo voix et guitares.

Cet auteur-compositeur-interprète a reçu le Grand prix du Festival en chanson de Petite-Vallée en 2016. À Saint-Placide, Gosselin présentera surtout ses nouveautés : du folk solo en français. Aussi intime qu'intense, il sait nous faire plonger tête première dans son univers, monde de contrastes, et on voyage volontiers avec lui.

Vidéo : [Youtube.com/watch Les Vieilles habitudes](https://www.youtube.com/watch?v=LesVieilleshabitudes).

Ouverture dès 19 h. Service de bar. Maison de la culture. Billets : 15 \$. Réservations: 450 412-0852

Vendredi 5 octobre, 19 h 30, **CINÉ-CLUB** : **LE DERNIER ROI D'ÉCOSSE**, pour ados et jeunes de cœur, à partir de 12 ans.

Film de Kevin Macdonald avec Forest Whittaker, Gillian Anderson. Jeune médecin écossais tout juste diplômé, Nicholas Garrigan débarque en Ouganda en quête d'aventure et décidé à venir en aide à la population. À peine arrivé, un accident... Maison de la culture. Entrée libre.

Samedi 13 octobre, 20 h, **CONCERT INTIME** : **Sylvain PICARD**, auteur-compositeur-interprète. Jazz.

Dans ce concert, accompagné de sa guitare acoustique, il propose ses propres compositions et quelques arrangements de pièces de Richard Desjardins, ainsi que plusieurs surprises. Sur scène, pas de paillettes, mais des chansons guitare-voix racontant des anecdotes qui font réfléchir. Il dit : «*D'aussi loin que je me souviens, j'ai remarqué que la musique possède ce pouvoir de rassembler les gens.*» [Youtube.com/watch Au long de tes hanches](https://www.youtube.com/watch?v=AuLongDeTesHanches), paroles de Gaston Miron.

Ouverture dès 19 h. Service de bar. Maison de la culture. Billets : 15 \$. Réservations: 450 412-0852

Dimanche 28 octobre, 14 h, **CONFÉRENCE** : **L'EXPROPRIATION DE MIRABEL**

Par Françoise Monette, expropriée. «*27 mars 1969, début des expropriations. [...] Le monumental gâchis de Mirabel débute.*» (L'Écho du Nord, 27 mars 2018). Maison de la culture. Entrée libre.

Samedi 10 novembre, 20 h, **BELLE SOIRÉE À L'ÉGLISE** : le duo **SARATOGA**, voix, guitare et contrebasse.

Auteurs-compositeurs-interprètes, Chantal Archambault et Michel-Olivier Gasse offrent au public des prestations toutes en douceur. Gagnants de la deuxième place aux Francouvertes 2015, leur talent fut aussi très remarqué à Granby. À la bourse Rideau 2016, ils ont raflé plus de la moitié des prix! Leur poésie est accrocheuse, intelligente et de notre temps, intime et bien ficelée. Avec une guitare et une contrebasse, *Saratoga* a parcouru le Québec de long en large, ayant comme mission de créer des rencontres intimes avec le public. Le couple habite non loin de Saint-Placide! Vidéo sur le site saratogamusique.ca

- Les billets de ce spectacle seront disponibles à partir du 4 septembre.
- **Billets Privilège** (trois premières rangées de la nef et deux premières rangées du jubé): **40\$**. Achat par téléphone seulement à 450 258-4150
- **Autres billets** : Municipalité de St-Placide 281, Montée Saint-Vincent, 45 258-2305. Par téléphone au 450 258-4150
- **Billets Jeunes** (15 ans et moins): **20 \$**.
- **Billets Adultes** en prévente jusqu'au 27 octobre: **25\$** **Billets Adultes** après le 27 octobre: **30 \$**.
- On pourra acheter des billets par Paypal. Voir détails sur www.artsetculturestplacide.com

Samedi 1er décembre, 20 h : **CONCERT INTIME** : le trio **CLAUDE ET SA BANDE SONORE**

Jazz francophone. Claude est auteure-compositeure-interprète. Elle est au piano, en trio contrebasse et percussion. Voir et écouter les vidéos *Suite Marine* et *Outarde* sur claudeetsabandesonore1.bandcamp.com

Ouverture dès 19 h. Service de bar. Maison de la culture. Billets : 15 \$. Réservations: 450-412-0852

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 18-013-07
SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis public est donné par la présente que le règlement numéro 18-013-07 visant la rémunération des membres du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (la « Régie ») sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la Régie, qui se tiendra le 20 septembre 2018, à partir de 19h, au siège social de la Régie, situé au 380, rue Principale, Lachute (Québec) J8H 1Y2.

Suite aux amendements apportés à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LRQ, c T-11.001), ayant effet au 1^{er} janvier 2018, ce règlement vise à remplacer et mettre à jour les règlements antérieurs de la Régie, même si la rétribution des membres du conseil est similaire.

Les principales modifications sont résumées ci-après et le règlement aura effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

1. Rémunération actuelle, calculée sur une base annuelle, en fonction des présences aux séances mensuelles du conseil :

	Président	Vice-président	Délégué*
Rémunération de base :	13 948,00 \$	5 526,24 \$	5 526,24 \$
Allocation de dépenses :	6 974,00 \$	2 766,84 \$	2 766,84 \$
Total :	20 922,00 \$	8 293,08 \$	8 293,08 \$

2. Rémunération proposée sur une base annuelle, en fonction des présences aux séances mensuelles du conseil :

	Président	Vice-président	Délégué*
Rémunération de base :	23 280,48 \$	8 843,16 \$	5 636,76 \$
Allocation de dépenses :	0	0	2 818,56 \$
Total :	23 280,48 \$	8 843,16 \$	8 455,32 \$

*Le règlement proposé conserve le principe de calcul de la rémunération du délégué substitut établi par les règlements antérieurs : Lorsqu'il remplace un délégué aux séances du conseil, le délégué substitut reçoit la moitié de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses, ajustées sur une base mensuelle. Dans les autres cas, le délégué substitut ne reçoit qu'une rémunération de 100,00\$ pour sa présence au comité plénier et à la séance du conseil.

Le règlement proposé ajoute que le vice-président reçoit 10% de la rémunération de base du président, lorsque celui-ci est appelé à le remplacer.

La rémunération sera indexée à la hausse au début de chaque exercice financier suivant l'adoption du présent règlement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement, au siège social de la Régie, dont l'adresse est mentionnée ci-dessous.

Le présent avis est donné conformément aux articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LRQ, c T-11.001).

Original - Donné à Lachute, province de Québec, ce 21 août 2018.



Andrea Daezli, Directrice générale

Copie - Le présent avis est une copie de l'original signé, qui demeure à notre bureau.